Le « Plume-Tambour »

Bulletin trimestriel d'informations municipales de Villiers-Sous-Grez

Mai 1997 - Numéro 7



Les noces d'or de Mme et M. Fouquin

Le mot du Maire,

Notre rendez-vous régulier me permet de vous présenter en ce mois de mai, un superbe bouquet de muguet au travers des articles composés avec soin par toute l'équipe de rédaction :

- un brin de nostalgie pour accepter de perdre une des plus belles légendes transmise par nos aînés : le souterrain de l'église ;
- un brin d'histoire pour relater les épisodes d'un siècle d'actions communales consignées dans les registres des conseils municipaux ;
- un brin de bonheur pour féliciter des jeunes gens mariés en 1947 et qui viennent de fêter leurs noces d'or ;
- un brin d'actualité pour conserver le contact avec le quotidien : réalisations des employés communaux, décisions du Conseil, vie des associations ;
- un brin de 21e siècle pour vous engager à préparer avec nous les conditions nécessaires au développement et à la protection de l'environnement du village à travers le Parc naturel régional du Gâtinais français.

Pour rester dans le domaine floral, j'aimerais vous rappeler que l'embellissement du village, s'il dépend de la municipalité, n'en dépend pas moins du dynamisme des habitants. C'est afin de glisser une légère note de compétition dans ce domaine que le concours "maisons et jardins fleuris" a été créé et j'espère avoir le plaisir de remettre les récompenses à tous les concurrents... ex aequo pour la première place !

Jean-André Morin

– Éditorial, Jean-André Morin 1
– Compte rendu des conseils municipaux 3
– Parc naturel régional 4
– Du côté des employés municipaux 6
– Adieu, légendes d'antan 7
– Présence du passé, un siècle d'action communale 8
– Vie des associations 9
– Bloc-notes 13
– Grand prix cycliste de la municipalité 15
– Nos joies nos peines 16
– Agenda 16

Directeur de publication :
Jean-André Morin, maire de Villiers-sous-Grez

Comité de rédaction
rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
rédactrice en chef adjointe : Annie Union
membres : Régine Guillin, Janine Hérisson, Bernard Darré & Gérard Magnes

Avec la collaboration de : Anne-Marie Clément & Michel Union

Photographie : André Surget, Philippe Beaudoin & Annie Union

Photogravure & mise en page : Gérard Magnes

Flachage : Format-4 (77730 Montereau)

Impression & finition : Idé-concept-impression (01 60 70 27 09)

La mairie est ouverte au public les mardi et vendredi de 13 h 30 à 17 heures et le samedi de 9 h à 12 h. M^me^ VIRMOUT vous répondra au téléphone les lundi et jeudi après-midi. Vos messages seront enregistrés sur répondeur en dehors de ces horaires. La mairie est fermée le mercredi.

Adresse postale : 5 rue de Larchant, 77760 Villiers-sous-Grez
téléphone : 01 64 24 21 03 – télécopie : 01 64 24 24 54

Pour le premier tour des élections législatives

du dimanche 25 mai,
le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures
dans la salle des Anciens du foyer rural.
Le deuxième tour éventuel est prévu aux mêmes heures et au même endroit
le dimanche 1^er^ juin.



Le cimetière est propre après le passage des employés municipaux.
Voir à ce sujet l'article en page 6

Pierre Champion,
recherche **en prêt**
des vieilles cartes postales
ou des vieilles photos de Villiers.
Par avance, merci.
Téléphone 01 64 24 21 78

Vie publique

Compte rendu du Conseil du 28 avril 1997

Présents : Jean-André Morin, Maire – Éliane Surget, Daniel Szymanski, Laurence Leroy, Philippe Beaudoin, Adjoints – Alain Champion, Jean-Paul Clément, Annie Union, André Orts, Didier Vinatel, Régine Guillin, Bernard Darré, conseillers municipaux.

Absent : Martine Claire excusée donne pouvoir à M. André Orts.

Secrétaire : Éliane Surget.

Les convocations ont été transmises le 21 avril 1997.

Le compte rendu du Conseil municipal du 28 mars 1997 est adopté à l'unanimité après la rectification suivante : "séance levée à 0 h 45 et non à 24 h 45".

Informations

Cérémonie du 8 mai

Rassemblement au monument aux morts à 11 heures. Après le dépôt des gerbes, les participants seront conviés à partager le verre de l'amitié au Foyer rural, salle des Anciens. Monsieur le Maire inaugurera à cette occasion l'exposition sur le "Parc naturel régional du Gâtinais français".

Exposition Parc

M. le Maire informe le Conseil de l'installation de l'exposition du Parc naturel régional dans la salle des Anciens et la salle des mariages. Elle sera présentée au public les 8-10-11-17-18 et 19 mai de 14 à 18 heures. Les conseillers municipaux se tiendront à la disposition des visiteurs qui pourront faire part de leur remarques et observations sur le registre prévu à cet effet.

Débat public

À la suite de cette exposition, le Conseil organise une soirée débat public le vendredi 30 mai 1997 au foyer rural. Monsieur Boussaingault, président du syndicat mixte, y développera les thèmes recensés dans le registre et répondra aux questions des personnes présentes.

Eau

I – Réseau d'assainissement du quartier de la Croix-Lambert

M. le Maire a reçu M. Sajou, responsable technique de la SAUR, afin d'analyser le problème du réseau d'assainissement dit "séparatif". Un réseau unique est indiqué sur les plans établis en 1986, cependant M. Alain Champion se souvient de la pose de deux tuyaux superposés rue des Bordeaux et rue de la Garenne. Une étude complémentaire du dossier et du terrain permettra de nous assurer du bon fonctionnement du réseau, dans le cas contraire, de préparer un développement de l'installation dans ce quartier.

II - Mare d'épandage

Le débroussaillage de toute la partie accessible au bras du tracteur a été fait autour de la mare d'épandage sur la route de Bourron. Un nouveau grillage sera posé très prochainement par les employés de la SAUR.

III - Mare de Busseau

Conformément aux engagements pris, l'eau de la mare de Busseau a été renouvelée.

Contrat rural

M. Daniel Szymanski explique au Conseil les nouvelles modalités des contrats ruraux. Pourront être pris en compte : la mise en valeur des villages, l'environnement, la culture, la conservation du patrimoine, le sport, l'animation, la vie locale (logements communaux, école maternelle, poste, acquisition foncière liée à un aménagement). Les taux de subventions restent inchangés : 45 % par la Région, 35 % par le Département avec un plafond de 1,5 million de francs. La réalisation doit se faire en 5 ans. Il parait donc opportun d'étudier les possibilités que nous ouvrent ces nouvelles dispositions.

Travaux église

M. Daniel Szymanski informe le Conseil des résultats de l'entrevue du 11 avril avec M. Boesch, attaché départemental à la conservation du patrimoine.

I – Les travaux se rapportant au chauffage et à l'électricité doivent recevoir l'accord de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles).

II – Une subvention de 50 % est d'ores et déjà accordée pour la rénovation de la porte d'entrée.

Pour développer le premier point, avec une perspective de subventions, une réunion aura lieu le 5 mai à 9 heures en présence de M. Boesch et M. Moulin, architecte des monuments historiques.

Délibérations

Contrat rural église

L'appel d'offres est lancé. L'ouverture des plis se fera le 16 mai. Le Conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer les marchés.

Eau vestiaires

L'insuffisance de débit d'eau dans les douches des vestiaires n'est pas dûe à l'entartrage des pommes de douche mais liée à la capacité de l'alimentation générale. M. Philippe Beaudoin, responsable des installations sportives, présentera lors d'une prochaine réunion un dossier complet permettant de planifier l'ensemble des travaux nécessaires à la résolution de ce problème.

Matériel

Le vol du matériel informatique survenu dans la nuit du 28 au 29 mars a été déclaré dès le 29 au matin à notre assureur et une plainte a été déposée à la Gendarmerie. Le Conseil municipal vote les crédits nécessaires au remplacement de ce matériel : 18 400 F ttc. (décision modificative du budget) et donne pouvoir à M. le Maire pour percevoir le remboursement de l'assureur.

Sécurité

Le Conseil municipal décide de confier à l'entreprise Fortier les travaux de renforcement de la porte d'accès mairie et vote les crédits nécessaires : 5 029 F. Une commission sécurité, composée de J.-A. Morin, A. Champion, A. Orts, D. Szymanski, A. Union, L. Leroy, tiendra sa première réunion le 16 mai à 16 heures pour étudier toutes les possibilités de mise en sécurité de la mairie.

Signalisation

Le Conseil municipal décide l'achat des panneaux suivants :

I – signalisation routière :

– 1 panneau à Busseau "interdiction poids lourds plus de 5 t 5",

– 2 panneaux "rue Creuse à 50 mètres" ;

II – panneaux directionnels : 6 panneaux pour indiquer les directions du foyer rural (3), stade (2) et cimetière (1) ;

III – plaques de rue : remplacement de dix plaques de rues endommagées ou dégradées ;

IV – arceau de sécurité : le Conseil décide la pose d'un arceau de sécurité sur le trottoir de la rue René Lefèbvre à la sortie du sentier rural numéro 55 dit chemin de la Messe.

Affichage plans de Villiers et de Busseau

Le Conseil municipal décide de faciliter les déplacements des visiteurs dans le village en mettant à leur disposition des panneaux d'affichage exposant les plans du village et du hameau. Ils seront disposés :
– à Busseau près de la mare,
– à l'entrée du stade,
– à l'arrêt des cars du quartier de la Croix Lambert,
– à l'arrivée de La Chapelle-la-Reine sur le chemin d'exploitation dit "du village".

Le Conseil charge M. Fougères d'effectuer l'achat des matériaux nécessaires à leur fabrication après proposition de modèles.

Circulation

Après avoir délibéré sur les différentes solutions d'amélioration de visibilité :
– au *stop*, en haut de la rue du Buisson,
– à l'intersection de la rue René-Lefèbvre et du chemin de Fontainebleau,

le Conseil municipal charge M. le Maire d'étudier avec les services de la DDE les améliorations qu'apporterait la pose de miroirs.

Questions diverses

M. Didier Viratel demande que le Directeur de la société Granu-Service soit informé du danger que représente la présence de gravillons sur la chaussée à la sortie de son entreprise afin qu'il en effectue le nettoyage.

Assurance véhicule

Le Conseil demande à M. le Maire de négocier avec l'assureur, M. Colin, le contrat d'assurance "tous risques" du véhicule utilitaire afin d'obtenir un tarif identique à celui proposé par une société concurrente. M. le Maire signera le contrat avec la société la plus compétitive.

Télécommunication

La société France-Télécom propose d'imprimer plus lisiblement sur l'annuaire le numéro de téléphone de la mairie pour un tarif annuel de 760 F ht en noir ou 2 055 F en bleu. Le Conseil refuse cette offre.

Don

Nous remercions M^me^ Commenge d'avoir fait un don de 1 000 F pour la caisse des écoles à la suite de l'abattage de ses épicéas par les employés communaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents. ∽

Le Parc naturel régional du Gâtinais

Les Parcs naturels régionaux en France.

Avant d'engager ou non la commune dans sa participation au Parc naturel régional du Gâtinais (PNR) pour une durée de dix ans, le Conseil municipal organise une réunion débat vendredi 30 mai 1997 à 20 h 30 au foyer rural à laquelle tous les habitants sont conviés.



Cette manifestation sera la conclusion d'une information commencée le 8 mai avec l'exposition présentée pendant deux semaines, au cours de laquelle vous aurez noté vos remarques et suggestions sur le registre de visite.

Voici résumés en quelques lignes les articles de la charte qui réglementeront notre espace dans les dix ans à venir. Le texte intégral est disponible pour consultation à la Mairie ainsi que de nombreux autres documents qui ont permis de définir le périmètre, les richesses et les objectifs du PNR.

Les parcs

Les parcs ont été créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités.

Il existe 27 parcs naturels régionaux réunissant 2 000 000 d'habitants, 1950 communes, 3 600 000 hectares (8 % du territoire national).

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français concerne une population de 93 500 habitants, 68 communes sur une étendue de 77 800 hectares.

Bref historique

12/1991 Idée de création d'un PNR.

02/1992 Décret du Conseil régional d'Ile de France autorisant l'étude de faisabilité.

06/1992 Villiers-sous-Grez accepte de participer au syndicat d'étude.

07/1994 Avis favorable du syndicat à la poursuite du projet.

10/1994 Villiers-sous-Grez accepte de participer aux études de programmation et d'élaboration de la charte du PNR.

02/1995 Arrêté créant le syndicat mixte d'études et de programmation pour l'élaboration du projet de charte du PNR.

01/1996 Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Ile-de-France donne un avis favorable à la constitution du PNR.

01/1997 Le document de projet de charte est adopté par le syndicat.

05/1997 Exposition, débat au foyer rural de Villiers-sous-Grez.

Dans quelques semaines, le Conseil municipal prendra ou non la décision d'adhérer au PNR pour une durée de 10 ans.

Les actions du Parc naturel régional

Tout au long de ces cinq années 1992-1997, les communes adhérentes ont collaboré à la conception de la charte composée de 80 articles qui définit les moyens et les règles à mettre en œuvre pour :

1 – Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, les ressources, les paysages,
2 – Développer les activités agricoles, industrielles et artisanales,
3 – Développer la vie locale et culturelle,
4 – Accueillir, éduquer et informer le public,
5 – Gérer l'organisation spatiale,
6 – Mettre en oeuvre les moyens administratifs et financiers.

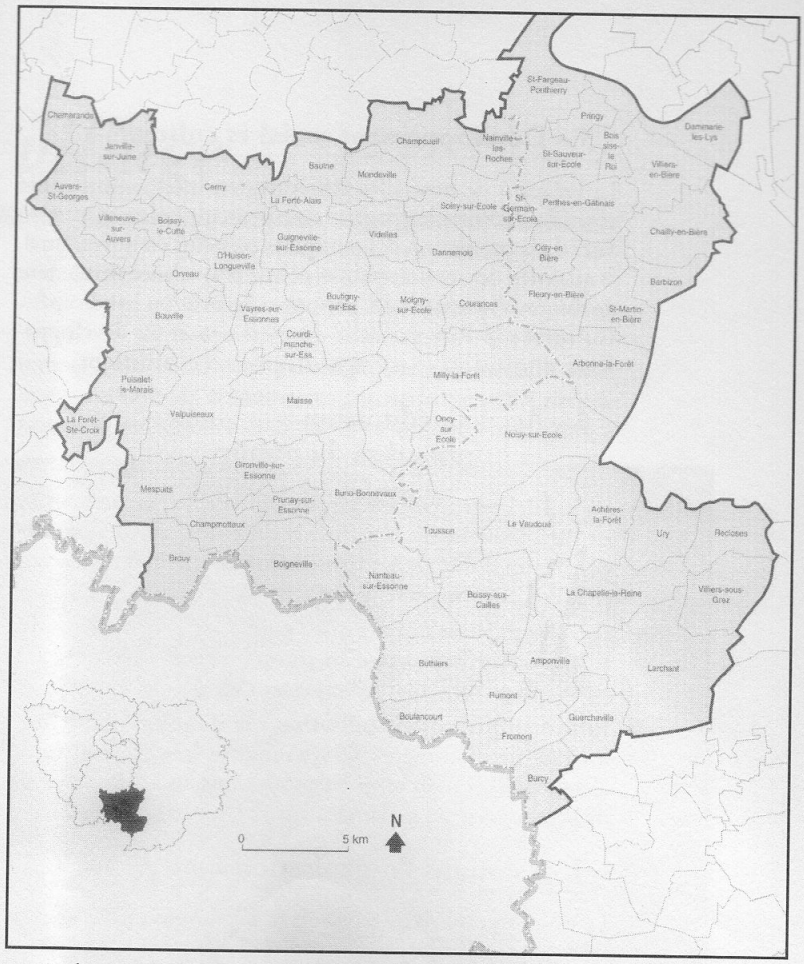
I – Protection et mise en valeur du patrimoine

La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager du Gâtinais français constituent la préoccupation permanente du Parc. Sur le territoire du PNR, le Syndicat est l'acteur privilégié pour la sauvegarde et la valorisation de ce patrimoine.

Le Parc apportera son soutien par une assistance technique, écologique, paysagère et architecturale aux membres du Syndicat et aux habitants qui en feront la demande dans les domaines suivants :

Patrimoine naturel : préservation et gestion du paysage : flore, faune, forêt, espace foncier agricole, ainsi que des traditions chasse et pêche.

Ressources du sous-sol et déchets : secteur sensible pour notre village et les environs. Le Parc favorise l'étude et la mise en œuvre des moyens de lutte pour maîtriser : les risques de pollution des nappes phréatiques, les développements d'exploitation de carrières (coordination avec l'étude du SIEP, volonté des élus de maintenir les carriers sur un territoire restreint), la gestion de dépôts des déchets et résidus ménagers (minimiser les coûts de traitement par un tri sélectif chez le particulier pour préparer la mise en application de la nouvelle loi sur les décharges publiques en l'an 2002).



Patrimoine culturel : recenser, retrouver, protéger et valoriser le patrimoine du Gâtinais français sont autant d'actions à mener en concertation entre les associations, les communes et le Parc.

Paysages : harmoniser les constructions autour du village ancien, maintenir les espaces végétaux dans l'environnement rural, adapter les équipements aux particularités de chaque commune. Le PNR ne se substitue pas au SDRIF, par contre les SIEP et POS doivent être compatibles avec le PNR. Les conseillers techniques sont à la disposition des communes pour rechercher les solutions de développement permettant de conserver l'identité des villages.

2 – Développement économique

Le PNR s'engage à promouvoir et mettre en œuvre le développement économique du Gâtinais en utilisant les ressources locales et la participation de la population dans le respect de l'environnement et la qualité de la vie dans les secteurs suivants :

Agriculture : les règlementations européennes perturbant la rentabilisation de nos petites exploitations, le Parc encourage le développement d'une production de qualité et la résurgence de productions ancestrales qui seront commercialisées sur le territoire du Parc avec le label PNR.

Sylviculture : l'importante superficie boisée permet de conserver à notre région tout son aspect touristique. Le Parc favorise des actions de regroupement pour faciliter les actions d'entretien et réaliser des projets de boisement.

Industrie, artisanat et services : le Parc favorise en priorité le maintien mais aussi le développement des activités artisanales qui contribuent à l'animation des villages et aux relations sociales.

3 – Développement social et culturel

La création de nouvelles structures en intercommunalité contribue au développement social et culturel :
Social : la promotion des transports collectifs en milieu rural, le maintien des services publics et leur polyvalence permettent de rompre l'isolement des personnes âgées et/ou handicapées.
Culturel : le Parc s'attache au maintien et au développement du tissu associatif, sportif, culturel et artistique.

4 – Accueil, éducation et information du public

L'accueil, l'éducation et l'information du public permettent au Parc de maîtriser la diffusion du public, de faire découvrir et apprécier le pays rural du Gâtinais, d'inciter au respect de l'environnement.

Développement touristique : guider les visiteurs d'un site remarquable à un autre au travers de sentiers balisés en offrant la possibilité d'hébergement en gîte ou à la ferme.

Informations et sensibilisation : la diffusion d'une large gamme de documents fera connaître les originalités de chaque village mais aussi les protections à prendre vis-à-vis de la conservation de la nature.

5 – Gestions l'organisation spatiale

Le PNR est un lieu de réflexion et d'action. Outil de gestion de l'espace, il offre l'opportunité de coordonner les politiques de développement pour proposer un aménagement du territoire qualitatif.

L'élaboration, la modification ou la révision des documents d'urbanisme intègrent les recommandations des chartes paysagères. Lors de la révision, de la modification de leur POS, les Communes s'engagent à transcrire les orientations et les mesures de la Charte dans leur POS parmi elles, la mise en souterrain des réseaux électriques.

Le PNR s'engage à favoriser l'activité agricole en maintenant la vocation des espaces agricoles, la restauration d'espaces hérités de pratiques agricoles : prés, vergers, plantes médicinales.

Une signalisation particulière, intégrée à l'environnement, sera mise en place pour inviter le public à visiter le PNR et se procurer les produits locaux, fréquenter l'accueil à la ferme et les hébergements ruraux.

6 – Mise en œuvre des moyens administratifs et financiers

Le PNR est associé à la Région, aux Départements et aux Communes pour définir les priorités et assurer la cohérence des opérations.

Le Syndicat mixte dispose d'une équipe technique et d'animation placée sous son contrôle, chargée de mettre en œuvre ses décisions.

Les opérations d'investissement sont financées à 60 % par la Région d'Ile-de-France, 20 % par le Département de l'Essonne, 20 % par le Département de la Seine-et-Marne.

La participation des communes aux dépenses de fonctionnement est fixée à 10 F valeur 1997 par habitant et par an (l'actualisation ne pourra pas dépasser le taux d'inflation de l'année précédente).

Protéger et mettre en valeur un cadre de vie attrayant, maîtriser les pressions de l'urbanisation et l'accroissement des flux et imaginer un développement local harmonieux... telles sont les ambitions du futur Parc, dont le rôle sera de participer à l'équilibre du territoire francilien au sein du *grand bassin parisien.*

Voilà en quelques mots la présentation du dossier sur lequel vos élus devront prendre, dans quelques semaines, une importante décision.

J.-A. Morin

Du côté des employés communaux

Voici les différents travaux qui ont été effectués au cours du premier trimestre 1997 :

- nettoyage des chemins avec élagage des branches gênantes,
- coupe d'arbres tombés ou chancelants présentant un risque pour la ligne téléphonique sur le chemin de la Robinette à Busseau,
- réfection du grillage de la zone d'épandage des eaux traitées après la station d'épuration,
- nettoyage du circuit de rejet des eaux traitées dans la lagune,
- mise en place de trois robinets supplémentaires au cimetière : l'un à droite près de la croix, un autre au fond, le troisième sera placé ultérieurement dans le nouveau cimetière.
- ramassage des feuilles de platane rue de Nemours,
- travaux de réfection au croisement du CD 104 et installation d'avaloirs,
- nettoyage des trottoirs de la rue de Larchant après travaux,
- ramassage de poubelles déposées de nombreux lundis après le passage des éboueurs.

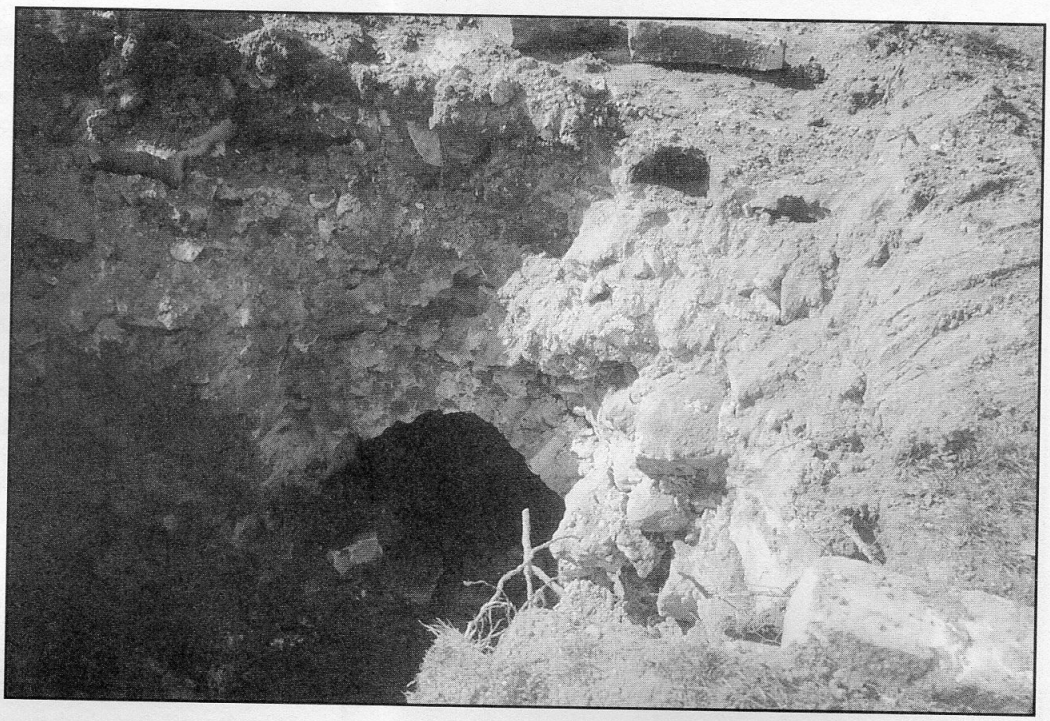
Le grand nettoyage de printemps du cimetière a été achevé avant les Rameaux. Les trois tombes dont l'entretien est assuré par la mairie ont été démoussées et fleuries et toutes les allées désherbées et ratissées. Pascal Viratel, Jean-Raymond Leroy et Robert Fougères se sont ensuite attaqués au terrain de pétanque pour y créer des plates-bandes d'arbustes qui devraient assurer, à tour de rôle, le fleurissement de cet endroit. Les plants ont été choisis jeunes afin de reprendre plus facilement mais pour avoir de jolis massifs, il va falloir patienter ! Les achats de la Commune ont été complétés par des dons de plusieurs habitants que nous remercions vivement. Il ne manque plus qu'un second épandage de désherbant pour que le terrain de pétanque soit prêt à recevoir tous les amateurs.

Les employés communaux ont eu le temps de fleurir le rond point des trois tilleuls avant d'entreprendre le désherbage des rues, la tonte des bas-côtés et tous les autres travaux de l'été. Et ce n'est pas tout : avez-vous remarqué que les fenêtres de la mairie sont joliment fleuries? Merci messieurs, et bon courage !

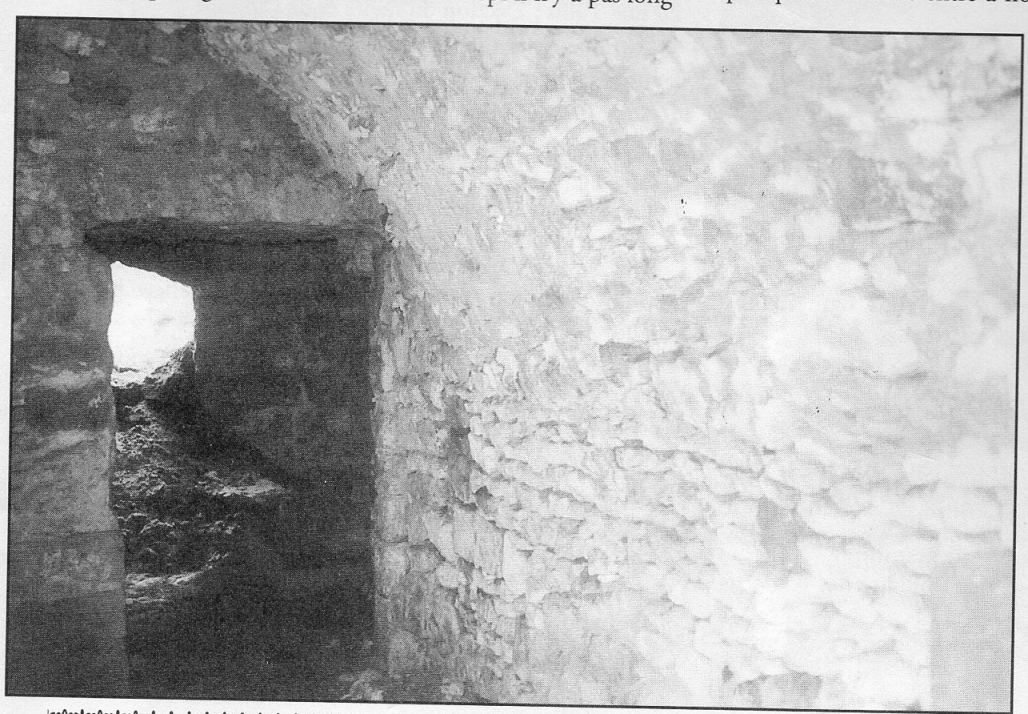
Jean-André Morin et Annie Union

Adieu, légende d'antan !

En ce début février, suite aux pluies importantes, la terre s'effondre au bout du jardin de la Poste et avec elle, c'est un rêve qui s'en va. N'aviez-vous pas entendu dire qu'un souterrain partait du jardin de la Poste pour aller jusqu'à Nemours au moins ? Eh bien non, la réalité est moins imaginative. Ce beau trou d'un bon mètre de côté s'est formé lorsque la terre a été entraînée par l'eau de pluie dans... une cave qui se trouve sous le jardin de la Poste. C'est ce que l'on a pu découvrir lorsque la pelleteuse a agrandi le trou causé par les pluies : une partie d'un mur de cette cave s'était effondrée, "aspirant" la terre du dessus.



Mais vous voudriez bien savoir ce qu'il y a après ce trou. Alors, par ici la visite. Nous allons tout simplement emprunter l'escalier, ne nous bousculons pas, c'est dangereux ces pierres très humides ! Nous arrivons dans une cave où sont entreposés des casiers à bouteille récents, mais, ce n'est pas tout, mesdames et messieurs ! À l'extrémité de cette cave, voyez, il y a un passage dont le linteau a été recrépi il n'y a pas longtemps. Avancez s'il vous plaît dans la deuxième salle. C'est une autre cave où, comme vous pouvez le constater, on pratiquait la culture des endives. Avez-vous remarqué que le plafond est une voûte qui aurait besoin d'être entretenue ? Non, bien sûr, vous avez tous les yeux fixés sur la pelleteuse ! Effectivement, nous sommes arrivés au terme de la visite puisque la lumière entre à flot par le trou béant visible de l'extérieur. Mais, avant de vous quitter, j'aimerais vous dire la fin : l'entreprise Lepage va murer très rapidement l'ouverture du fond de cette cave et remettre la terre dans le trou béant.



Cela n'a jamais été fait jusqu'à maintenant, mais, un jour peut-être des fouilles seront entreprises pour découvrir s'il y avait une construction au-dessus de ces deux caves qui sont situées parallèlement à l'église. Pour le moment, la Commune ne prévoit pas d'entreprendre de telles fouilles. Alors, on peut continuer d'imaginer... tout ce qu'on voudra jusqu'aux prochaines fortes pluies ! ☙ Annie UNION

Présence du passé : un siècle d'action communale

Avant-propos

Le comité de rédaction du Plume-tambour a décidé de rappeler l'action de ceux qui se sont dévoués pour l'amélioration du bien-être des habitants de Villiers-sous-Grez et le développement de la commune.

Une dizaine de maires se sont succédés depuis un siècle pour animer des équipes relativement stables et, dans un premier temps, composées quasi exclusivement d'exploitants agricoles.

Nous nous bornerons à résumer les faits saillants de chaque "mandature", tels qu'ils résultent des délibérations du Conseil municipal, en nous en tenant à la plus stricte objectivité, tout au moins pour les époques récentes.

La première période, jusqu'à la seconde guerre mondiale, appartient à l'Histoire, "l'historien" a le droit absolu de critique ;

La deuxième période reste d'actualité, et "le journaliste" doit compenser l'absence de recul par la neutralité la plus grande. La Rédaction



Mise en place de l'horloge de l'église

1ère époque : 1896-1904

Maire : Maximilien Meurier

Adjoint : Édouard Dalmas, tous deux élus en 1896 et réélus en 1900 (les autres conseillers municipaux étaient Émile Leclaire, Alexandre Verger, Lucien Pampin, Noël Pelletier, Clovis Werger, Émile Aubry, Anatole Patron, Aristide Lecomte, Adrien Cornet et Adrien Amiot (ces 2 derniers remplacés en 1900 par Alexandre Audebert et Philibert Hutte).

Comparée à l'activité des municipalités modernes, celle de nos prédécesseurs n'a rien à leur envier : une douzaine de réunions par an en quatre sessions (février, mai, août et novembre), souvent à 7 heures du matin, 12 heures ou 1 heure du soir (sic) de préférence le samedi ou le dimanche.

C'est cependant sur le plan des attributions que la différence est la plus sensible.

En dehors du vote du budget général (en mai) et du budget de l'entretien des chemins vicinaux (en novembre) l'activité principale du conseil est sociale :
- attribution de l'assistance médicale gratuite ;
- avis pour l'exemption du service militaire des conscrits soutiens de familles ;
- aide aux plus démunis en cas de maladie ou d'événements imprévus.

Le Conseil municipal joue, "artisanalement", le rôle de la future Sécurité sociale.

Outre les décisions sociales, répétitives, (prises à chaque réunion ou presque), la période considérée a connu les faits marquants suivants :

10 février 1897 : Première participation à un monument aux morts.

Participation à *"l'érection sur une place publique de Melun d'un monument commémoratif en l'honneur des enfants de Seine-et-Marne morts pour la Patrie pendant la guerre franco-allemande et les expéditions coloniales qui ont suivi... la commune ayant perdu pendant l'année terrible un de ses meilleurs enfants, Adrien Pelletier, mort au siège de Paris".*

Les conseillers municipaux ne savaient pas que le pire était encore à venir !

8 août 1897 : Imposition des chasseurs "étrangers à la commune"

Le Conseil prend la décision historique d'imposer de 10 francs "tout chasseur étranger à la commune" qui souhaiterait chasser sur le territoire.

11 septembre 1898 : Admission à l'école des enfants de 4 ans

Le Conseil *"considérant que la population scolaire tend sans cesse à diminuer, croit que sans nuire à la discipline et au progrès des élèves, on pourrait donner satisfaction aux habitants en admettant les enfants à l'école dès l'âge de 4 ans".*

12 février 1899 : Suppression partielle du pavage

Décision de convertir le pavage en empierrement sur le chemin de grande communication 104 dans la traversée de Villiers-sous-Grez.

28 mars 1900 : Destruction des nuisibles

Vote d'une prime de 4 francs par blaireau et 2 francs par renard détruits ; le Sieur Jules Chameau obtenant immédiatement une somme de 10 francs pour avoir détruit 2 blaireaux et un renard.

20 mai 1900 : Élection du maire et de l'adjoint

Maximilien Meurier est réélu maire, tandis qu'Édouard Dalmas est réélu adjoint.

10 juin 1900 : Création de chemins d'exploitation

Le Conseil décide d'acquérir les terrains nécessaires à la création :
- d'un chemin d'exploitation à la sortie de la commune joignant le chemin de Busseau au chemin de Chatillon ;
- d'un chemin d'exploitation joignant le chemin de grande communication de la Chapelle à Moret au chemin de Milly.

14 juin 1900 : Gratuité des fournitures de classe à tous les enfants des écoles.

10 février 1901 : Florisel Lecomte, destructeur de nuisibles !

Il est attribué au Sieur Lecomte Florisel une indemnité de 79 francs pour destruction de 13 blaireaux et 7 renards dans l'année 1900.

Cette décision va être contestée par Adrien Amyot qui s'est plaint au préfet de ce que la délibération avait été faussée.

La municipalité "persiste et signe" le 9 juillet 1901, et infli-

ge au secrétaire de mairie un blâme pour avoir communiqué le registre des délibérations à l'extérieur !

15 mars 1901 : Plainte contre l'instituteur

Le Conseil demande au préfet de faire le nécessaire pour donner satisfaction "aux pères de famille" qui s'étaient plaints de la mauvaise tenue des classes ainsi que de l'instruction et l'éducation des enfants.

23 mai 1902 : "Création" de l'horloge du clocher

Le Conseil à une très large majorité, refuse d'installer une cloche sur le bâtiment de l'école, et préfère une horloge au clocher de l'église.

Le Conseil décide également de se joindre à la souscription publique en faveur des sinistrés de la Martinique, victimes de l'éruption du volcan.

22 juin 1902 : Motion en faveur du rétablissement du courrier de nuit.

Le Conseil municipal se joint au Conseil municipal de Nemours et au syndicat commercial et industriel pour réclamer "le rétablissement du courrier de nuit entre Moret et Montargis".

Réunion extraordinaire du 27 juin 1902 : Création d'une gare à Villiers-sous-Grez.

Le Conseil estime que : *"le projet de création d'une ligne entre Melun ou plus exactement Cesson et Nemours avec création d'une gare à Villiers-sous-Grez, a le grand avantage de respecter les sites uniques de la forêt de Fontainebleau et va rendre les plus grands services dans la région agricole de Cesson à Nemours, dépourvue de moyens rapides de communication avec Paris".*

"La gare à Villiers-sous-Grez est extrêmement souhaitable, compte-tenu du commerce de bois, sable, pavés, asperges, pommes de terre et céréales, ainsi que du grand mouvement de tourisme dû au voisinage de Larchant".

Quelque temps plus tard, le 17 avril 1904, le préfet demande à la municipalité de *"préciser les sacrifices que la commune de Villiers-sous-Grez pourrait consentir en faveur de la construction de la ligne Cesson-Nemours".*

Le Conseil rappelle que la municipalité est prête à faire un sacrifice, à condition qu'il y ait bien une gare à Villiers-sous-Grez.

Il apparaît que cette gare n'a jamais vu le jour. Les sacrifices ont dû être jugés insuffisants.

23 août 1903 : Refuge des passagers et ... voyeurisme

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. l'inspecteur primaire des écoles qui appelle, d'une part l'attention du Conseil municipal sur l'immoralité et le danger au point de vue de la santé des enfants qu'il y a à maintenir le refuge des passagers du côté de la cour des filles, et d'autre part sur l'exiguïté absolument anti-hygiénique de la cuisine de l'instituteur.

Le Conseil décide immédiatement de la désaffection du refuge qui sera transformé en buanderie-cuisine à l'usage de l'instituteur et de la construction d'un refuge nouveau sur le chemin pénétrant dans la sablière, route de Nemours.

Le 15 mai 1904 : élection du nouveau maire.

Ici se termine la carrière de M. Maximilien Meurier comme maire : son adjoint prend sa place, et il redevient simple conseiller municipal.

Le maire sortant semble avoir déplu, puisqu'il n'obtient que 2 voix contre 8 à Édmond Dalmas.

N'ayant pas Jeanne Calmant dans notre commune, nous ne saurons jamais pourquoi ! ∽ Jean-Paul CLÉMENT

Vie des associations

Amalgame

Le 3e salon de peinture et de sculpture de Villiers-sous-Grez qui s'est déroulé les 25 et 26 janvier derniers a été positif pour les artistes d'Amalgame, heureux de venir dans notre village où l'ambiance est toujours sympathique.

Amalgame remercie les Villarons d'être venus aussi nombreux nous voir. Nous tenons également à remercier Odile pour son aide et Philippe pour les photos.

Marie PERTHUIS-SANTOS

Club amitié et loisirs des Aînés

Le mardi 3 juin, nous envisageons d'aller à Provins faire la visite en petit train, visite suivie d'une présentation de produits et d'un repas offert gracieusement par le démonstrateur. Certaines personnes nous ont demandé la date de la prochaine brocante afin de se préparer : ce sera le dimanche 7 septembre.

Prochaine sortie en préparation : 30 septembre, un repas à Barbizon suivi d'une promenade en bateau sur la Seine.

André SURGET

Expressions libres

C'est l'appellation d'une nouvelle association régie par la loi du 1er juillet 1901. Son objet est d'aider toute personne



ayant une idée d'animation culturelle, artistique ou ludique en mettant à sa disposition une structure juridique d'accueil. Pour l'instant, sa première activité est la création d'un festival de théâtre amateur qui aurait lieu simultanément dans plusieurs salles polyvalentes proches de Villiers. L'association se réserve un an d'étude pour mettre au point un règlement, contacter les troupes et trouver quelques salles en plus de notre foyer villaron. Si cette étude aboutit positive-

ment, elle aura besoin de toutes les bonnes volontés pour la mise en place. Si vous avez des renseignements intéressants sur des troupes de théâtre amateur, si vous voulez des renseignements complémentaires, si l'aventure vous intéresse, n'hésitez pas à contacter un des membres fondateurs : Michèle Ferré (relations publiques) au 01 64 24 24 11, Pierre Champion (trésorier) au 01 64 24 21 78, Michel Union (secrétaire) au 01 64 24 25 60 et Yves Lechevallier (président) au 01 64 24 26 33. Yves LECHEVALLIER

Nemours budokaï

Bonjour ! Notre club va bientôt terminer sa première saison au foyer de Villiers-sous-Grez. Quarante et un adhérents au total, en majeur partie des jeunes dont douze de notre village, se préparent pour le championnat de France. Mais, ne brûlons pas les étapes !



Il y eut en février des passages de grades très positifs : le bureau et les professeurs furent très satisfaits des participants et de la bonne progression des débutants.

Puis, le 1er mars au championnat de France par équipe, encore un grand encouragement pour Karim qui présentait l'équipe composée de : Michaël Dialem, Nicolas Fernandez, Claude Gaudon et Pascal Le Fur. Ils ont fini 4e sur 16 équipes présentes. Bravo les gars ! "Belle perf !"

Le 16 mars à Nemours, le championnat de Seine-et-Marne (ouvert à tous les licenciés) réunissait 92 concurrents licenciés des quatre clubs de Montereau, Ville-Saint-Jacques, Marolles et Nemours budokaï devant 200 personnes venues les encourager. Encore une bonne prestation de notre club puisque nous nous sommes placés 2e à trois points de Montereau. Les quatre premiers de chaque catégorie sont sélectionnés pour le championnat d'Ile-de-France qui aura lieu à Romainville (93) le 20 avril. Nous sommes fiers d'y présenter 18 budokas de notre club.

À bientôt, chers lecteurs, pour les résultats définitifs de la saison 97. Peut-être nous reverrons-nous en 98 sur les tatamis de notre club ? Rei ! le club vous salue ! (en japonais) J. RITT

Association des boulistes de Villiers-sous-Grez

Notre association faisant partie de la Fédération des sports de boules invite les personnes intéressées à la pratique de ce sport à adhérer ou à renouveler leur licence pour la nouvelle saison qui débute. Pour tout renseignement, téléphoner au 01 64 24 26 04.

Deux concours officiels sont inscrits au calendrier du comité bouliste régional : le 20 juillet à partir de 8 heures et le samedi 9 août à 13 h 30. Serge PICARD

Atelier théâtre et musique : calendrier 97 des activités artistiques à Villiers-sous-Grez

La plupart, pour ne pas dire la totalité, des manifestations qui vous sont proposées sont organisées en connivence avec l'Amicale Villaronne.

24 mai : La chorale de Villiers-sous-Grez fête ses dix ans. Elle vous propose un concert au programme très varié qui vous permettra d'entendre des chants de la Renaissance, des negro spirituals ainsi que le Cantique de J. Racine de G. Fauré, la Messe brève en sol de Mozart. Au cours de la seconde partie, des amis solistes de Clermont-Ferrand et d'ailleurs se joindront à eux pour vous régaler de larges extraits de *la Belle Hélène* de J. Offenbach.

4 juin : en projet, soirée musicale avec l'Ensemble des instruments à vent de l'école d'Avon et les *Envahiss'notes*.

14 juin : "L'Art des Mets", soirée gourmande composée d'un spectacle théâtral suivi d'un repas, interprété par Gérard Chaillou ex-pensionnaire de la Comédie française (et du Théâtre du Barouf !) ainsi que par un acteur/chef-cuisinier, Didier Bernard, et mis en scène par Ghislaine Lenoir d'après l'œuvre de Francis Amunategui.

"Pour son dîner galant, un fin gourmet commande un *Poulet Célestine*, fameuse recette d'un grand chef amoureux. Pendant qu'il s'interroge sur l'amour et la cuisine, il avoue son rendez-vous avec Marguerite Gautier fine fourchette qu'il a déjà eu l'occasion de rencontrer – et dont il a bon espoir que le fumet de la fameuse recette la fera réapparaître. Sur la scène le parfum de la cuisine monte, envahit le plateau et se répand dans la salle." À l'issue de la représentation les spectateurs pourront déguster le fameux *Poulet Célestine*.

La réservation sera ouverte 15 jours avant la représentation mais, dès maintenant les cuisinières ou cuisiniers de Villiers susceptibles de préparer le *Poulet Célestine* d'après spectacle (la recette leur sera dévoilée) sont priés de se faire connaître au 01 64 24 26 97.

29 août : Concert de fin de stage "musique" dirigé par Laurence et Bernard Leroy.

Chaque été, pendant deux semaines, des jeunes de Villiers-sous-Grez et d'ailleurs viennent de plus en plus nombreux et de plus en plus loin travailler des instruments de plus en plus variés sous la direction de musiciens. Au cours de ce stage, ils préparent un concert autour d'un thème. Cette année : "Les Musiques du Monde".

20 septembre : Fête de l'automne organisée par l'Amicale Villaronne avec la participation de l'ATM.

Autour du thème universel de l'automne, diverses manifestations s'articuleront : animation sur "la pomme", concours de tartes, spectacle son, lumière et pyrotechnie, et d'autres choses encore.

Un conteur, Abi Patrix, reliera l'ensemble de ces événements.

18 octobre : Théâtre "Les doigts pleins d'encre" de Doisneau/Cavanna. La troupe d'amateurs "le Théâtre du Cabou-

lot" dirigée par Marc Touta, encadrée par des professionnels chevronnés a créé un très beau, très drôle et très tendre spectacle qui s'adresse à tous les enfants de 7 à 77 ans (et au-delà !) "On écrivait avec une plume Sergent-Major que l'on trempait dans le petit encrier de faïence blanche, on gravait son nom sur le pupitre, sur les murs de la classe des affiches très jolies racontaient notre belle France, on envahissait la rue, on occupait les terrains vagues où on fumait des cigarettes en cachette..." Pour sa nouvelle création, "le Théâtre du Caboulot" adapte une évocation jubilatoire de l'enfance dédiée par Doisneau aux "derniers de la classe et les premiers dans la rue", et par Cavanna "à tous ceux qui furent des gosses au moins une fois".

28 novembre : Audition de piano avec les élèves de Laurence Leroy.

5 et 6 décembre : Théâtre "Au bord du lit" de Guy de Maupassant, par l'Atelier théâtre de Villiers dirigé par Isa Mercure et Gilles Guillot. "Le Lit, mon ami, c'est toute notre vie. C'est là qu'on naît, c'est là qu'on vit, c'est là qu'on meurt".

I. Mercure, L. & B. Leroy & Gilles Guillot

Entraide entre possesseurs d'alarme

Certains Villarons sont équipés d'une alarme contre le vol avec transmetteur téléphonique mais n'osent pas ou ne savent pas à qui relier leur système. La mise en relation de ces personnes serait intéressante. Motivées pour la même cause, elles pourraient ainsi se rendre des services réciproques de surveillance. Que les personnes intéressées par cette entraide veuillent bien se manifester auprès de Nicole Petitjean au 01 64 24 24 85.

Tennis-club de Villiers-sous-Grez

Compte-rendu de l'assemblée générale.

L'assemblée générale du Tennis-club de Villiers-sous-Grez a eu lieu le 22 février 1997, en présence de M. Morin, maire de Villiers-sous-Grez.

Cette assemblée a permis aux membres présents d'entendre le président et le secrétaire de l'association leur faire part des actions entreprises et réalisées pendant l'année 1996 et d'être mis au courant par le trésorier de la situation financière. Le président avait auparavant évoqué l'importance de cette année 1997, puisqu'en effet, c'est la dernière année pour laquelle le tennis supporte la charge de remboursement du troisième court. Mais cela étant, l'équilibre financier sera difficile à obtenir, il demande un effort de tous pour acquitter dès le 1er avril sa cotisation.

La situation sportive du club, n'est pas mauvaise, et s'est améliorée par rapport aux deux dernières années.

La politique des jeunes, si elle ne contribue pas à un apport financier important puisque les cotisations ne sont pas élevées, a pleinement réussie puisque le club compte plus de 50 % de moins de 18 ans.

Il faut continuer dans cette voie, et le club pourra le faire d'autant plus que sa situation financière devrait s'améliorer.

Des questions concernant les difficultés financières de l'année ont d'ailleurs donner lieu à un débat sur les possibilités de financement que le comité directeur devra trouver auprès des adhérents mais aussi auprès de la municipalité.

Le président fait part des démarches déjà entreprises, et M. Morin nous fait part du soutien de la municipalité dans notre action.

Depuis cette assemblée générale, et suite à la demande du club, le conseil municipal a accepté à l'unanimité de nous attribuer une subvention de 4 000 F pour l'année 1997, et une subvention exceptionnelle de 8 000 F à valoir sur les années 1998 et 1999.

Nous remercions M. le Maire et tous les membres du Conseil municipal pour ce soutien important qui nous permettra de faire face à nos engagements pour cette année.

Passées ces difficultés, le club pourra entreprendre l'année prochaine des améliorations sur ses installations.

Le calendrier de la saison 1997

– Remise en état des installations début avril. Cette manifestation a réuni tous les volontaires pour le grand nettoyage de printemps. Défrichage, balayage des courts, peinture des lignes de jeu, remise en état des clotûres, restauration des tables et des bancs détériorés par des vandales.

Merci à tous les présents, et toutes les bonnes volontés seront les bienvenues l'an prochain.

– La journée trois balles aura lieu le 15 juin.

– Tournoi des enfants courant juin.

– Rencontre avec l'ESF, en septembre.

Cotisations

Le montant des cotisations n'a pas changé et est fixé à :

Enfants de moins de 14 ans	: 110 F
Enfants de 14 ans à 18 ans	: 220 F
Personnes de plus de 18 ans	: 440 F

Les inscriptions peuvent être prises chez Michel Poulain, 1 Rue de Larchant.

Pierre Champion

Comité de défense de Recloses, Villiers-sous-Grez et des environs

Carrière Sifraco à Larchant : enquête publique... bis.

L'avis d'enquête paru dans *la République de Seine-et-Marne* le 30 mars 1997 et affiché sur les panneaux municipaux concerne la même carrière que l'enquête à laquelle vous avez participé nombreux en novembre et décembre 1996.

Pourquoi un deuxième dossier ?

Celui-ci est déposé dans le cadre des articles 109 et 109.1 du code minier, plus favorables aux carriers que le dossier précédent. Tant de menaces pèsent déjà sur les nappes phréatiques que nous ne pouvons en accepter une de plus. C'est pourquoi, même si vous avez déjà communiqué vos réflexions au commissaire-enquêteur à Larchant, il faut le refaire.

Le dossier sera déposé à la mairie de Villiers-sous-Grez, ainsi que dans les autres communes concernées par le périmètre 109, du 21 avril au 23 mai inclus.

Le Bureau

La chorale de Villiers-sous-Grez vous invite à fêter ses 10 ans en musique

le samedi 24 mai à 20 h 45 au foyer rural.

Prix des places : 50 F pour les adultes, 30 F pour les enfants au-dessous de 15 ans.

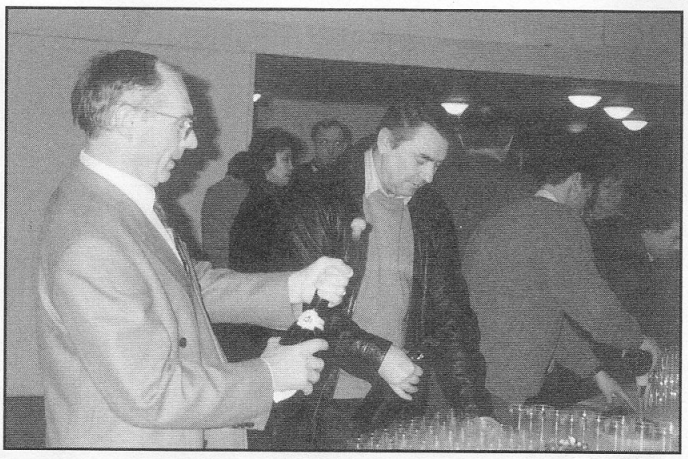
Ça s'est passé un dimanche par Annie Union

Saint-Vincent

Renouant avec la tradition autrefois très vivante dans notre village, le Club amitié et loisirs avait invité la chorale de Villiers-sous-Grez à participer à la messe de la Saint-Vincent, patron des vignerons. En ce dimanche 12 janvier plutôt frisquet, la dégustation de brioches et de vin chaud qui suivit la messe dite par le Père Desquilbet fut une heureuse initiative.

Nouvel an

Vendredi 17 janvier, après le traditionnel discours du Maire qui dresse le bilan de l'année écoulée et trace les grandes lignes des projets de la nouvelle année, l'assemblée composée des élus, du personnel communal et des habitants, a fêté, comme il se doit, cette année 1997.



Les Rois

Autre rendez-vous villaron : la dégustation de la galette des Rois qui eut lieu le dimanche 19 janvier. Aux anciens se joignirent quelques plus jeunes.

Concert exceptionnel et convivial

Une très belle soirée de musique nous a été offerte par Véronique Roux et Philippe Bary le samedi 14 mars au foyer rural. Programmé par l'ATM, organisé par l'Amicale villaronne et plus particulièrement par Laurence et Bernard Leroy, ce concert a permis aux amateurs de faire la connaissance de ces deux musiciens, nos voisins. Alliant une grande simplicité à une complicité évidente, leur interprétation de Couperin, Fauré , Brahms, Schuman et Beethoven a su nous émouvoir continuellement. À telle enseigne que le silence dans la salle était d'or. Alors, si vous les voyez à l'affiche dans les environs, n'hésitez pas, vous passerez un très agréable moment de musique.



Samedi 22 mars : nombreuses manifestations

Cette année, les volontaires du nettoyage de printemps ont été nettement moins nombreux puisque nous n'étions que 19 contre 40 l'an passé. Le calendrier est-il trop chargé à cette époque de l'année ? Il y avait entre autre ce jour-là : porte ouverte de la nouvelle association Charivari et le soir, le célèbre loto de Villiers-sous-Grez. Toujours est-il que nous avons bien travaillé. Les amateurs de bris de canettes de bière sur le rocher Saint-Étienne n'ont pas recommencé leur jeu dangereux pour les piétons et la nature. Merci à eux. Par contre, nous avons découvert et nettoyé un gisement très important de bouteilles en tout genre au début du sentier commençant au croisement des routes vers Ury et Recloses et allant vers la Vignette. Nos estimations sont de l'ordre de 200 kg de verre ramassé. Pour terminer agréablement cet après-midi, nous avons fait "quatre heures" auprès des jeux récemment installés sur les abords du stade.

Puis, comme chaque année, le loto organisé par l'Amicale villaronne, a réuni un nombre impressionnant de participants. Il faut dire que les très nombreux lots et l'ambiance sympathique garantissaient le succès d'une telle soirée. Alors, à l'an prochain !



Le Tennis-club de Villiers-sous-Grez

vous invite à sa journée "trois balles"
qui aura lieu le dimanche 15 juin.
Au programme : des tournois de tennis,
de pétanque et de tennis de table
et un pique-nique géant
avec tous les participants.

S'inscrire auprès de Laure Poulain (64 24 26 63),
de Dominique Viron (64 24 26 31),
ou de Frédéric Pardon (64 24 25 83).

Bloc-notes par Annie Union

Papiers d'identité

Les voyages à l'étranger ne vont pas tarder, aussi, n'attendez pas la dernière minute pour demander vos papiers d'identité.

Pour une carte d'identité (première demande ou renouvellement), vous devrez fournir :
- un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois (à demander à la mairie de votre lieu de naissance),
- un timbre fiscal de 150 F,
- un justificatif de domicile (quittance de l'EDF ou de téléphone datant de moins de trois mois),
- le livret de famille pour les femmes mariées uniquement,
- deux photos d'identité identiques, récentes et sur fond clair, de préférence en noir et blanc.
- votre ancienne carte d'identité, le cas échéant.

De plus, vous remplirez un formulaire en mairie. Les demandeurs de ces nouvelles cartes d'identité devront se présenter en mairie pour la prise d'empreintes digitales.

Pour une première demande de passeport, vous devrez fournir :
- un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois (à demander à la mairie de votre lieu de naissance),
- une photocopie de votre carte d'identité,
- un timbre fiscal de 350 F,
- un justificatif de domicile datant de moins de trois mois,
- deux photos d'identité identiques, récentes et sur fond clair, en couleur ou noir et blanc.

De plus, vous remplirez un formulaire en mairie.

Si vous désirez renouveler votre passeport, vous devrez présenter tous les documents ci-dessus sauf l'extrait d'acte de naissance puisque vous remettrez votre passeport périmé.

En direct du Sénat : stationnement des poids lourds

M. Philippe François nous livre la réponse ministérielle à la question écrite d'origine parlementaire concernant le stationnement des poids lourds dans les communes et la dégradation éventuelle que ceux-ci peuvent causer à la voirie. Le ministère rappelle d'une part que le maire peut demander une indemnisation à tout responsable de la dégradation d'un bien communal, d'autre part que son pouvoir de police ne lui permet pas d'édicter une mesure générale d'interdiction du stationnement des poids lourds sur l'ensemble du territoire communal. Il ne peut prononcer l'interdiction que dans certains lieux lorsque les exigences de la circulation ou la sécurité le justifient. En outre, le maire ne peut obliger les propriétaires de poids lourds à stationner leur véhicule sur des terrains privés.

Vous qui désirez faire poser un dispositif d'alarme

Comme nul n'est sensé ignorer la loi, autant qu'elle soit portée à votre connaissance ou rappelée à votre bon souvenir. Depuis quelques temps, l'arrêté préfectoral n° 90 DAGR 3PG 259 du 31/10/90 réglemente l'installation des dispositifs d'alarmes sonores audibles de la voie publique.

Avant d'acheter un tel dispositif, vous devez donner en mairie le document indiquant les caractéristiques techniques de l'appareil à poser car, dit l'arrêté préfectoral : *la tranquillité et la salubrité publiques nécessitent que soient réglementés les moyens d'alarmes audibles sur la voie publique.*" Madame Virmout transmettra alors en préfecture les renseignements nécessaires à l'accord puis un arrêté municipal sera pris par Monsieur le Maire. C'est seulement après tout cela que vous pourrez installer ou faire installer votre dispositif d'alarme.

Si vous possédiez déjà un dispositif d'alarme avant la publication de l'arrêté préfectoral d'octobre 90, vous n'êtes pas concerné par ce qui précède.

Du verre contre le cancer

L'ARERS (Association régionale pour l'enseignement et la recherche scientifique et technologique en Champagne-Ardenne) remercie toutes les personnes qui participent à la collecte sélective du verre. Le conteneur de l'ARERS est situé devant la station d'épuration. Cette action initiée en 1974 associant par un geste, une aide civique à une aide humanitaire permettra, à partir de plus de 150 000 tonnes collectées en 1996, de financer des programmes de recherche à concurrence de 1 970 000 F en 1997. La liste des programmes financés en 1995 est disponible en mairie.

Pour notre commune, ce sont 27,2 tonnes qui ont été collectées en 1996 (soit 34,9 kg/habitant) contre 22,6 tonnes en 1995 : nous progressons. Par contre, au niveau du département, les tonnages sont en baisse. Alors, si on en parlait à nos amis ?

Bouteilles plastiques et journaux à l'éco-point

La SARU nous communique les statistiques pour 1996 concernant l'éco-point de Villiers-sous-Grez qui reçoit les apports volontaires des habitants de la commune et des communes voisines ainsi que ceux des automobilistes de passage. Ce sont 2 505 kg de bouteilles plastiques qui ont été collectés l'an passé et 19 905 kg de journaux et magazines. Ce tri sélectif que nous faisons de nos déchets ménagers fait que la facture du ramassage des ordures augmente dans des proportions acceptables.

Ramassage des ordures ménagères : rappel

Il a lieu une fois par semaine, le lundi matin vers 5 heures. Veuillez déposer vos sacs poubelle sur le trottoir le dimanche soir et seulement à ce moment-là. Si vous vous absentez pour plusieurs jours et que vous souhaitiez vous débarrasser de vos ordures, un grand conteneur est prévu à cet effet à l'éco-point.

Tout ce qui est : verres, bouteilles plastiques, journaux et huiles de vidange, est à déposer quand vous le désirez dans les conteneurs disposés à l'éco-point.

Les gravats et déchets verts sont à déposer à la décharge dont vous pouvez demander la clé en mairie.

Il arrive trop fréquemment que ces consignes ne soient pas observées, aussi pour garder un village propre, les employés communaux sont obligés de passer le lundi matin ramasser ce que la benne à ordures n'a pas pris ou pu prendre. Si à l'avenir, tout le monde respectait ces consignes, ils pourraient se consacrer aux tâches qui sont les leurs. La municipalité vous remercie pour votre compréhension.

Jean-André Morin

Arrosage restreint les samedi et dimanche

Voici le texte partiel de l'arrêté préfectoral du 14 avril 1997 limitant provisoirement la consommation d'eau dans le système aquifère de la nappe de Beauce au sens large dans le département de Seine-et-Marne.

Considérant :
– le faible niveau de la nappe de Beauce que les précipitations de l'hiver 1996-97 n'ont pas permis de faire remonter suffisamment ;
– la nécessité de mesures provisoires de restriction des usages de l'eau pour assurer la gestion globale de la ressource en eau et sauvegarder les usages prioritaires de l'eau, le présent arrêté établit :

1) le champ d'application

Les mesures de restriction sont applicables aux prélèvements
– destinés à l'irrigation des cultures et à l'arrosage des pelouses, terrains de sport et golfs ;
– réalisés à un débit supérieur à 8 m³/h et 40 m³/jour dans le système aquifère de la nappe de Beauce. Elles ne s'appliquent pas à l'irrigation des cultures suivantes : cultures fruitières (y compris petits fruits), cultures maraîchères, cultures florales, pépinières, cultures aromatiques et médicinales.

2) la mise en œuvre des mesures de restriction

Les prélèvements sont interdits : du samedi 8 heures au lundi 8 heures du samedi 19 avril inclus jusqu'au lundi 16 juin 1997 inclus et le samedi 20 heures au lundi 8 heures du 17 juin au 30 septembre 1997.

3) les peines d'amende prévues

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à une peine d'amende prévue pour les contraventions de 5e classe, éventuellement cumulative, à chaque fois qu'une infraction est constatée.

Sécheresse et feu

Les feux à l'intérieur et à moins de 200 m de la forêt sont interdits jusqu'au 30 septembre.

L'arrêté préfectoral du 29 mai 1986 a tout lieu d'être rappelé en ces temps de sécheresse.

Article 1er : *À toute personne autres que les propriétaires ou leurs ayants droit, il est interdit pendant toute l'année de porter ou d'allumer feu à l'intérieur des bois et forêts et à moins de 200 m des limites de ceux-ci. Cette interdiction est en particulier valable pour les campeurs, caravaniers ou nomades en dehors des emplacements spécialement prévus à cet effet.*

Article 2 : *L'interdiction prévue à l'article premier est étendue aux propriétaires et à leurs ayants droit du 1er mars au 30 septembre de chaque année sauf dans les locaux servant à l'habitation ou leurs dépendances ainsi que dans les abris, chantiers ou ateliers. Cette interdiction s'applique également à l'incinération des végétaux sur pied, toujours à l'intérieur ou à moins de 200 m des bois et forêts.*

Article 3 : *Ceux qui auront contrevenu aux prescriptions ci-dessus seront punis des peines prévues aux articles 178 et 179 du Code forestier sans préjudice en cas d'incendie de la peine prévue aux articles 320-1,434 à 437 du Code pénal et de tous dommages et intérêts.*

Concours "maisons et jardins fleuris"

Le règlement intégral de ce concours a été publié dans la *Lettre du Plume-Tambour* de mars 1997. Voici un rappel des principaux articles :

article 2 – Les plantes, fleurs et arbustes devront être visibles de l'extérieur des propriétés et présenter une harmonie de couleurs. Le jury sera attentif à la disposition des plantes et à leur bon entretien.

Article 4 – Il est institué deux catégories : la catégorie "façades" et la catégorie "jardins". Chaque résident pourra concourir pour l'une ou l'autre des catégories ou les deux catégories.

Article 5 – Le jury examinera les réalisations dans la dernière semaine du mois de juin. La date et l'heure du passage du jury seront affichées en mairie à partir du 23 juin.

Article 6 – Les candidats sont invités à s'inscrire en mairie avant le samedi 14 juin à 12 heures au plus tard.

Article 7 – Les lauréats seront récompensés par des prix gracieusement offerts par les professionnels voisins (fleurs, plantes, arbustes, bons d'achat, etc.).

Concours "maisons et jardins fleuris"

N'oubliez pas de vous inscrire en mairie avant le samedi 14 juin à 12 heures.

Le concours est ouvert à tout propriétaire ou locataire de Villiers-sous-Grez à condition que la composition florale soit visible de l'extérieur (même d'un chemin).

Grand prix cycliste de la municipalité

Sous un soleil resplendissant, très beau succès "populaire" de *la populaire* du 1er mai 1997, insérée entre les courses organisée par l'U.S. Métro (cadets et minimes le matin et séniors l'après-midi).

À 12 h 35 se sont élancés 3 enfants de 5 ans , 2 de 6 à 8 ans, 5 de 9 à 11 ans, et 7 de 12 à 14 ans, soit 17 enfants en tout.

Derrière, 15 adultes de 15 à 66 ans ont bouclés 6 tours du village (2,5 km) à la vitesse de 4 minutes au tour !

Les attendaient... les moules et frites préparées par le chef Philippe Beaudoin, assisté de Christiane Delussu, Gérard Colas et son épouse Nathie, Bernard Leschier et son épouse XXX, Régine Guillin, André Orts, Éliane Surget, Jacqueline Gauchet, Denise Larchevêque, Yvette Poulenard et Gisèle Baloux, Bernard Darré et Jean-Claude Clautrier. Sous le barnum monté dès 8 heures du matin, la manœuvre étant dirigée par l'ingénieur en chef Alain Champion, l'ambiance était chaude.

60 Kg de moules et presque autant de frites ont été engloutis par les cyclistes et les spectateurs aux premiers rangs desquels on remarquait la quasi totalité du conseil municipal.

La prochaine "populaire" aura lieu le 12 octobre. Venez nombreux !

J.-P. C.



Enfants

4/5 ans

1er	Kevin Feyton (USM)
2e	Émile Cazes (USM)
3e	Alexis Kleckner (USM)

10/11 ans

1er	Thomas Hubert (VSG)
2e	Arnaud Ferrau (USM)
3e	Basile Leroy (VSG)
4e	Hugo Schmitt (VSG)
5e	Flavien Badaud (USM)

6/7/8 ans

1er	Marine Daguanno (USM)
2e	Céline Prêt (VSG)

12/13/14 ans

1er	Romain Antoine (VSG)
2e	Raphaël Panassier (USM)
3e	Julien Daguanno (USM)
4e	Baptiste Darré (VSG)
5e	Ludovic Jeannotin (VSG)
6e	Julien Collin (USM)
7e	Olivier Chauvelly (USM)

USM : US Métro, et tous clubs de la région parisienne
VSG : Amicale vilaronne de Villiers-sous-Grez
VCI : Vélo-club de l'Iref

Adultes

1er	Bertrand (USM)
2e	Martial Massin (VCI)
3e	René Marton (USM)
4e	Jean-Marc Lussot (USM)
5e	Bernard Cazes (USM)
6e	Jean-Paul Clément (VCI)
7e	Jacques Le Mao (VSG)
8e	Carole Cazes (USM)
9e	Gino Benzoni (VCI)
10e	Pascal Lambert (VCI)
11e	Danny Ravenel (USM)
12e	Christiane Massin (VCI)
13e	Bernard Duval (USM)
14e	France Duval (VSG)

Kermesse de l'école

Dimanche 1er juin

Nos joies, nos peines

Deux très beaux garçons sont nés en ce début d'année : Théo MONTEL à Fontainebleau le 16 janvier et Quentin GUYARD le 28 mars à Tournan-en-Brie.

Nous avons eu la tristesse de perdre Mme Marthe SIMONIN, veuve Charpentier, décédée à Villiers-sous-Grez le 3 février dans sa 90e année et Mme Rosemarie RIEGLER, épouse Benouis, décédée à Fontainebleau le 17 février à l'âge de 58 ans.

M. André FOUQUIN et son épouse, Joséphine CAMPIGOTTO ont fêté leurs noces d'or le 26 avril, jour anniversaire de leur mariage. M. le Maire a renouvelé leur union en présence de leur nombreuse et sympathique famille. Nous leur souhaitons encore beaucoup d'années de bonheur.

2e tournoi de football de Villiers-sous-Grez le dimanche 31 mai

4 équipes :

Barreau de Paris, ESF, Sun, Villiers-sous-grez.

10 h	1er match
11 h	2e match
12 h 30	déjeuner sur place (60 F)
13 h 30	grand concours de tirs au but pour enfants, 3 catégories : 6 à 8 ans, 9 à 11 ans, 12 à 15 ans.

Nombreux prix

14 h 30	match entre les équipes 3e et 4e
16 h	finale
17 h 30	Distribution des prix et pot de l'amitié offert par la municipalité.

La municipalité vous invite

le vendredi 30 mai à 20 h 30
au foyer rural, salle des mariages,
à la conférence-débat
sur le projet *Parc naturel régional*

Du 8 au 20 mai

exposition sur le projet
du Parc naturel régional du Gâtinais

salle des mariages de 14 à 18 heures
le 8 mai, les 10 et 11mai et les 17, 18 et 19 mai.

Agenda

Municipal

8 au 20 mai	exposition du Parc naturel régional au foyer de 14 à 18 h les samedis et dimanches
25 mai	1er tour des élections législatives
26 mai	conseil municipal à 20 h 30
30 mai	conférence-débat sur le Parc à 20 h 30 au foyer
1er juin	second tour éventuel des élections législatives
23 au 29 juin	passage du jury du concours "maisons et jardins fleuris"
27 juin	conseil municipal à 20 h 30

Pratique

19 mai	ramassage des monstres
23 mai	balayage des rues

le calendrier des collectes "Kangourou" est affiché en mairie.

Récréatif

24 mai	grand concert de la chorale	Amicale villaronne
31 mai	tournoi de football	Amicale villaronne et commission des sports
1er juin	kermesse de l'école	Enseignants, parents et enfants
1er juin	visite guidée du Vaudoué	Les Amis du patrimoine
3 juin	sortie à Provins	Club amitié et loisirs des Aînés
15 juin	journée trois balles	Tennis-club de Villiers-sous-Grez
14 juin	soirée théâtre *l'Art des mets*	ATM
13/14 juillet	repas champêtre et bal	Amicale villaronne et municipalité
7 septembre	brocante	Club amitié et loisirs

Charivari : Association des enfants de Villiers/Grez et Recloses

Aujourd'hui, les gens qui pratiquent un sport font partie d'un club sportif, ceux qui partagent une même passion font partie d'un cercle d'amis ; d'autres se regroupent au sein d'associations pour pratiquer leur passe-temps favori, organiser des soirées, des sorties ou rassembler des personnes aux mêmes affinités pour faire diverses activités.

En ce qui concerne les enfants de nos villages, en dehors de l'activité scolaire qui les occupent une bonne partie de leur temps, les distractions sont rares et les possibilités d'activités sont limitées ou onéreuses. Dans une société qui devient de plus en plus individualiste, où les occasions de se rencontrer se font rares (la veillée n'existe plus, hélas), nous avons pensé que les enfants, et même les jeunes en général, aimeraient avoir un club où ils pourraient se réunir, se rencontrer, jouer ensemble et pratiquer des activités créatrices avec l'aide des adultes.

C'est pourquoi nous avons eu l'idée avec quelques parents de créer une association uniquement consacrée aux enfants et dont les actions seraient de créer, préparer et animer des activités ludiques et culturelles ainsi que des festivités destinées et adaptées aux enfants. Une douzaine de familles s'est regroupée en vue de proposer aux enfants une structure d'accueil qui, ouverte à tous et à toutes, jeunes et moins jeunes, offrira au cours de l'année diverses distractions comme des soirées jeux, des ateliers de bricolage, des travaux manuels, des boums, des préparatifs de fêtes ou des jeux d'extérieur : courses au trésor, sorties vélos, pique-nique, rallyes, etc.

Pour réussir notre entreprise, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés. Si quelques parents ont décidé d'être disponible pour faire fonctionner notre association, il est impératif que nos ateliers d'enfants ne deviennent pas une garderie, notre bénévolat ne pourrait pas y faire face. Aussi, nous avons décidé que les enfants de moins de 7 ans devront être accompagnés d'un responsable qui s'occupera de lui et lors des festivités dans le village, puisque les bénévoles seront suffisamment occupés par l'organisation et l'animation de la fête, tous les enfants devront être accompagnés.

Il nous restait à trouver un nom à notre association : Charivari. Pourquoi Charivari ? Par définition, ce mot du début du XIV^{e} siècle (chalivali), peut-être du bas latin Caribaria, emprunté du grec Karêbaria, désigne un bruit assourdissant, un vacarme. quant à nous, nous ne retiendrons que sa signification utilisée pour le cirque : sarabande joyeuse et acrobatique née de l'intrusion soudaine et du rapide passage en piste de pitres criant, riant, sautant, tombant, étonnant par leurs attitudes et leurs costumes. Par ailleurs c'est aussi le titre de la chanson principale du dernier dessin animé des studios Disney, le "Bossu de Notre-Dame" : rien de tel pour plaire aux enfants…

C'est aussi ce dessin animé qui nous a inspiré pour organiser notre première festivité que nous vous proposons le dimanche 13 avril à Villiers-sous-Grez : "La Fête des Fous".

Cette fête médiévale, très populaire au Moyen Âge consistait en un concours de grimaces. La personne qui faisait la plus laide était élue "Evêque des fous". Ce "bouffon" était promené à dos d'âne dans les rues de la ville. Un cortège d'hommes habillés en femmes, de pauvres déguisés en prince et de joyeux lurons coiffés de masques d'animaux le talonnait amusant la foule de leurs pitreries. Partout, on buvait et on mangeait, on chantait et on dansait, parfois jusqu'à l'aube.

À cette occasion, une mini-exposition sur le Moyen Âge vous sera présentée : un historique sous forme de tableaux, des dessins et des "miniatures", la maquette de Notre-Dame de Paris, l'histoire de sa construction, des tableaux de la vie d'un village et pour les petits, un espace jeux.

Au même moment, avec tous les enfants déguisés dans la tradition du Moyen Âge mais aussi avec les parents qui voudront bien se déguiser, un défilé des fous aura lieu, de l'église au foyer rural après une boucle dans le village, afin d'entraîner tous ceux qui le voudront à venir assister gratuitement au spectacle de "la cour des miracles" (face au foyer rural ou à l'intérieur si mauvais temps) à partir de 16 h : sous forme de tableaux scéniques et de jeux, vous pourrez voir des épreuves de jonglage, des jeux, des pitreries, et une animation improvisée permettra aux enfants déguisés d'amuser la foule…

Si vous êtes intéressés par notre association et si vous voulez vous inscrire, vous pouvez vous adresser au bureau de "Charivari" ou à un de nos membres qui vous fournira un bulletin d'inscription. La cotisation annuelle est fixée à 50 F par personne. L'adresse du bureau de l'association est la suivante :

Association "Charivari"
Chez monsieur Pret
33 rue de la Garenne
77760 Villiers-sous-Grez

Une encyclopédie Universalis pour la bibliothèque

60 kilos de papier, 1,8 kilos d'encre d'imprimerie telle est la masse de connaissance dont vient de s'augmenter le capital de la bibliothèque ; oui, bien sûr, le savoir ne se pèse pas ; quoique ! Sapiens, sapiens, c'est au moins 1 300 grammes de matière grise. Ceci pour dire que, grâce à un généreux donateur, nous disposons d'une encyclopédie Universalis permettant de satisfaire tous les curieux du village.

Ce don très important renforce mais n'éclipse pas notre reconnaissance envers tous ceux qui généreusement augmentent continuellement notre patrimoine. Se séparer d'un ouvrage que personnellement on a apprécié et le mettre à la disposition de la collectivité demande un élan du cœur auquel nous restons sensibles. Ainsi donc, un très grand merci à tous.

Les Bibliothécaires

Les Amis du patrimoine du canton de La-Chapelle-La-Reine organisent une exposition à la mairie et à l'église de Guercheville "cloches et clochers en Gâtinais" les samedis et dimanches 15/16 et 22/23 mars de 14 à 18 heures.

Entrée libre, catalogue payant

Courses cyclistes : 1er mai

À l'occasion de l'organisation par l'US Métro de plusieurs courses cyclistes, la *Commission Jeunesse et Sport* et l'*Amicale villaronne* organisent à cette occasion, le 1er mai à 12 heures le **Grand Prix de la Municipalité** ouvert à tous et à toutes, jeunes et anciens, licenciés ou non (14 km).

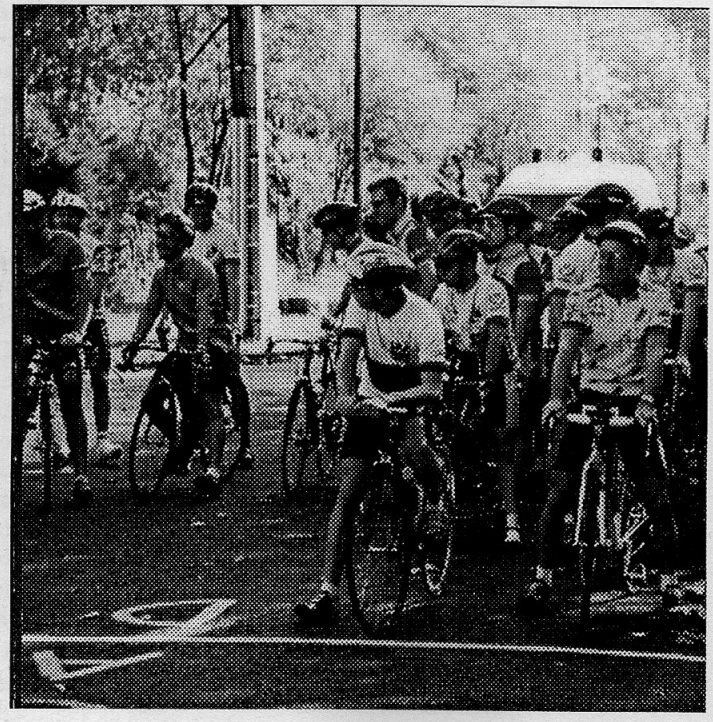
Moules et frites à 13 h.

Inscriptions : P. Beaudoin 01 64 24 24 42

Tournoi de football

Le 2e tournoi de football de Villiers-sous-Grez opposera le 31 mai de 10 heures à 18 heures, les équipes :

– du Barreau de Paris
– de l'ESF
– de SUN
– de Villiers-sous-Grez



Le syndicat d'initiative de Recloses organise la fête des jonquilles le dimanche 16 mars. Rendez-vous à 14 h 30 au bout de la rue des Canches.

Agenda

Municipal

22 mars	nettoyage de printemps
28 mars	Conseil municipal à 20 h 30
28 avril	Conseil municipal à 20 h 30
8 au 20 mai	exposition du Parc naturel régional au foyer
26 mai	Conseil municipal à 20 h 30
30 mai	conférence-débat sur le Parc à 20 h 30 au foyer

Pratique

17 mars	ramassage des "monstres"
28 mars	balayage des rues : ne pas laisser de voiture en stationnement
5 avril	vacances scolaires après la classe
21 avril	reprise des classes le matin
23 mai	balayage des rues

le calendrier des collectes "Kangourou" est affiché en mairie.

Récréatif

14 mars	concert piano-violoncelle	Amicale villaronne & ATM
22 mars	loto	Amicale villaronne
5 avril	journée nettoyage, remise en état des installations	Tennis-club
9 avril	soirée "collège"	Amicale villaronne
13 avril	La Fête des Fous	Charivari
19 avril	soirée dansante	Amicale villaronne
1er mai	courses cyclistes	Amicale villaronne et commission des sports
10/11 mai	expo. Art et Artisanat	Amicale villaronne
24 mai	grand concert de la chorale de Villiers	Amicale villaronne & ATM
31 mai	tournoi de football	Amicale villaronne et commission des sports
1er juin	kermesse de l'école	Enseignants, parents et enfants.

L'Amicale villaronne

recherche pour animer son labo-photo une personne qui serait responsable de la section.

Elle sera la bienvenue, d'autant plus, si elle possède des connaissances techniques qu'elle voudrait bien partager avec les intéressés.

Contacter G. Colas, président de l'Amicale au

01 64 24 20 10

Le nettoyage de printemps

du rocher St-Étienne, du stade et de la sablière aura lieu le samedi 22 mars.

Rendez-vous au stade à 14 h

pour tous les volontaires.

Nous prendrons le verre de l'amitié pour terminer agréablement cet après-midi.